

Société Alzheimer

CANADA

Des nouvelles de la Société Alzheimer du Canada

Évaluation des compétences du conducteur âgé

La conduite d'une automobile est une activité complexe qui requiert de bons réflexes, une capacité d'attention (divisée, sélective et soutenue), un bon jugement et la mémorisation du code de la route et du trajet qui vous conduira à destination.

Chez quelqu'un qui souffre de la maladie d'Alzheimer, la nature même de l'affection nuit aux fonctions cognitives si cruciales pour conduire un véhicule, d'où un risque accru pour les personnes qui continuent de prendre le volant dans ces conditions. Cela dit, un diagnostic de maladie d'Alzheimer ne signifie pas d'emblée qu'une personne soit incapable de conduire. Certains individus arrivent à conduire de manière sécuritaire pendant quelque temps, selon le stade de la maladie et la vitesse de sa progression. Le défi consiste donc à déterminer à partir de quel moment la conduite n'est plus sécuritaire.

Selon Mary Schulz, responsable principale de l'information, des services de soutien et de l'éducation à la Société Alzheimer du Canada : « S'il est important de se rappeler que la vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer devrait être aussi autonome et fructueuse que possible, il n'y a pas de doute qu'après un certain temps, la maladie entraîne des changements qui affectent leur capacité de conduire un véhicule automobile sans danger ». « La progression de la maladie est en général graduelle et quelque peu imprévisible. À mesure que l'aptitude à conduire et le jugement déclinent, le risque d'accident et de décès augmente. Cela signifie que tout au long de la maladie, les habiletés et les compétences associées à la conduite doivent être étroitement surveillées. »

En l'absence d'outils standardisés à l'échelle du pays pour déterminer à partir de quel moment une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer est incapable de

conduire sans danger un véhicule motorisé, la responsabilité de trancher incombe souvent au médecin de famille. Ce dernier se voit obligé, par la loi dans certaines provinces et par son code de déontologie professionnelle, de rapporter les problèmes de santé susceptibles d'affecter les compétences des conducteurs. Le médecin peut aussi être tenu responsable si un de ses malades atteints de la maladie d'Alzheimer est impliqué dans un accident de la route alors qu'il n'a jamais signalé les problèmes de conduite de cette personne aux autorités provinciales chargées d'émettre les permis de conduire. Or, de nombreux médecins de famille ne disposent tout simplement d'aucun outil approprié pour déterminer si un permis doit être révoqué.

« Restreindre ou retirer un permis de conduire peut menacer l'autonomie d'une personne et sa capacité de continuer à contribuer de manière significative à la vie de la collectivité. C'est pourquoi les médecins et autres membres des équipes soignantes éprouvent tant de difficulté à trouver le moment et la façon d'aviser une personne qu'elle ne peut plus conduire », ajoute M^{me} Schulz. « Par contre, les gens atteints de la maladie d'Alzheimer qui conduisent alors qu'ils n'en ont pas les compétences représentent un risque inacceptable pour eux-mêmes autant que pour autrui. »

La Société Alzheimer reconnaît la gravité du problème et, après consultation auprès d'un comité consultatif sur les lignes directrices éthiques, elle estime que les enjeux auxquels les médecins sont confrontés sont les suivants :

- Les médecins voient leurs patients lors de consultations relativement brèves et non lorsqu'ils sont au volant;
- Les médecins doivent se fier à l'information fournie par les patients eux-mêmes et leurs proches, qui ne sont pas toujours objectifs ou fiables;

- Les médecins peuvent craindre de compromettre leur rapport avec leur patient s'ils doivent lui annoncer qu'il ne peut plus conduire;
- Les médecins n'ont pas toujours la formation appropriée pour évaluer l'aptitude à conduire.

Des chercheurs des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), qui ont mis sur pied CanDRIVE (pour *Canadian Driving Research Initiative for Vehicular Safety in the Elderly*), un programme de recherche en santé pluridisciplinaire voué à améliorer la sécurité et la qualité de vie des conducteurs âgés, se penchent précisément sur la question.

Reconnaissant que les médecins de famille ont besoin de tests simples pouvant être utilisés en cabinet pour établir quels conducteurs sont à risque ou lesquels méritent un examen plus poussé, CanDRIVE met au point un test de dépistage rapide que les médecins de famille peuvent administrer aux patients durant la consultation. Le groupe espère que son test aidera à déterminer quels patients sont aptes, lesquels ne le sont pas et lesquels doivent être adressés vers un programme d'évaluation routière pour un examen plus approfondi.

« Compte tenu que le nombre de personnes qui souffriront de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence risque d'atteindre environ 750 000 au sein de la prochaine génération, il devient de plus en plus indispensable d'amorcer un débat public sur la question », rappelle M^{me} Schulz. « Pour l'instant, nous encourageons les gens à communiquer avec leur section locale de la Société Alzheimer pour plus de renseignements au sujet des règles provinciales quant au signalement des conducteurs potentiellement inaptes et sur l'accès aux programmes provinciaux d'évaluation de l'aptitude à conduire. »

Ressources

- Les lignes directrices éthiques de la Société Alzheimer sur la conduite automobile sont une ressource utile parce qu'elles fournissent une vue d'ensemble globale des questions relatives aux conducteurs qui souffrent de la maladie d'Alzheimer. Ces lignes directrices offrent aussi une orientation utile au personnel soignant pour les aider à composer avec cette situation délicate. Pour obtenir une copie de la publication *Tough Issues*, veuillez appeler votre section locale de la Société Alzheimer ou consulter le site Web à l'adresse <http://www.alzheimer.ca/french/care/ethics-driving.htm>
- Pour plus d'informations au sujet de CanDRIVE, on peut consulter le site www.candriv.ca.
- L'Association médicale canadienne (AMC) a conçu un guide intitulé *Évaluation médicale de l'aptitude à conduire : Guide du médecin, 7e édition* (AMC, 266). Vous pouvez en obtenir une copie en appelant l'AMC, au numéro 1-888-855-2555, ou en visitant son site Web, à l'adresse http://www.cma.ca/index.cfm/ci_id/18223/la/2.htm.
- Le Réseau de la démence d'Ottawa-Carleton a pour sa part mis au point un guide intitulé *La conduite automobile et la démence : Trousse d'information*, disponible à l'adresse : www.rgapottawa.com/dementia/rationale_fr.asp.

La Société Alzheimer est un organisme de santé sans but lucratif qui se consacre à aider les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. La Société offre de l'aide et des programmes éducatifs aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, à leur famille et à leurs aidants naturels. Elle est également un chef de file en matière de subvention de la recherche et de la formation sur la maladie d'Alzheimer au Canada. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de la Société Alzheimer de votre région, ou visiter son site Web (www.alzheimer.ca).